



COMMISSION  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

*LE PRÉSIDENT*

\*\*\*

*LA RÉFÉRENTE*  
« SITUATION DU  
TRANSPORT AÉRIEN »

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI  
Secrétaire d'État auprès de la ministre de la  
transition écologique et solidaire, chargé des  
transports  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Paris, le 30 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Au terme de notre cycle d'auditions consacré à la situation du transport aérien français en cette période de crise sanitaire, nous souhaitons, appuyés par l'ensemble de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, vous présenter nos **principales recommandations** résumées dans une **synthèse**, jointe à ce courrier.

Nous vous demandons de **fixer quatre priorités** à votre action, pour reconstruire un **transport aérien français sûr et durable** :

- la **garantie d'une sécurité sanitaire**, en vol comme au sol, pour restaurer la confiance des Français dans le transport aérien ;
- la poursuite de votre action de **soutien économique des acteurs** afin d'éviter une asphyxie générale du secteur ;
- l'accompagnement du secteur dans le **transport aérien de demain, compatible avec les objectifs climatiques de la France** ;
- **l'adaptation de la politique d'aménagement du territoire** par l'aérien à la crise sanitaire et à ses conséquences.

Parmi les **12 propositions** formulées par la commission, nous attirons tout particulièrement votre attention sur **certains points qui nécessitent une réponse très rapide, parfois même urgente**, de la part du Gouvernement.

Nous vous demandons, tout d'abord, de **donner de la visibilité aux acteurs** en détaillant, avant le 11 mai prochain, les **règles sanitaires** qui devront s'appliquer dans les aéroports et les avions. Quelques soient les options retenues, il est indispensable que les règles soient **uniformisées** à l'échelle européenne et, quand que cela sera possible, à l'échelle internationale.

... / ...



Concernant les **règles à bord des avions**, nous estimons que les annonces faites par le Premier ministre le 28 avril dernier soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Hormis le **port obligatoire du masque** à bord, aucune règle claire n'a été établie. Des interrogations demeurent notamment concernant le **respect de la distanciation physique**. Les transporteurs aériens devront-ils libérer un siège sur deux, comme cela a été annoncé pour les transports urbains ? Nous vous rappelons que l'application d'un tel dispositif conduirait à une **perte économique pour une grande majorité de compagnies**, et à une augmentation des tarifs. Selon les compagnies, les **filtres** installés dans les appareils limiteraient grandement les risques de contamination et rendraient inutiles les mesures de distanciation physique.

C'est pourquoi **nous vous demandons d'expertiser, le plus rapidement possible, la capacité des systèmes de recyclage de l'air à éviter les contaminations à bord.** Nous considérons que la stratégie à adopter devra s'appuyer sur une étude scientifique fiable, et non sur de simples considérations économiques.

Pour ce qui concerne les contrôles sanitaires dans les **aéroports**, la commission, a constaté, lors de ses auditions, que l'option d'un **contrôle à l'arrivée** des passagers semblait la plus avancée. Le Gouvernement doit cependant lever de **nombreuses inconnues** : du **personnel qualifié**, habilité à faire des tests, sera-t-il mis à disposition des aéroports ? Les aéroports pourront-ils se doter des outils nécessaires, et notamment des **caméras thermiques** ? Par ailleurs, une réflexion doit d'ores et déjà être engagée pour garantir un **financement équitable** de ces mesures. Une **avance de l'État**, avec un remboursement des compagnies *via* la taxe d'aéroport, sera *a minima* nécessaire.

Enfin, concernant les mesures de **soutien à la trésorerie des entreprises**, nous sommes conscients que beaucoup a déjà été fait par le Gouvernement. Votre action devra cependant être complétée, en priorité par **la révision en urgence du règlement européen relatif au remboursement des vols annulés et la mise en place d'un fonds de garantie par l'État** afin de rassurer les passagers sur la solvabilité des avoirs remis, comme nous vous l'avions déjà exprimé dans un courrier du 20 avril dernier.

Nous vous remercions vivement pour votre disponibilité et pour l'attention que vous voudrez bien apporter aux propositions formulées par notre commission.

  
Hervé MAUREY

Président de la commission de  
l'aménagement du territoire et du  
développement durable

  
Nicole BONNEFOY

Référente « transport aérien » de la  
commission de l'aménagement du  
territoire et du développement  
durable

*PJ : Synthèse des préconisations.*

*Copies :*

*M. Édouard PHILLIPE, Premier ministre*

*Mme Élisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire*